

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Relations avec les Collectivités Locales
16462

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME CORINNE CHABAUD**

OBJET : Programme 2020 de travaux des unités de forestiers sapeurs.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux, aux espaces naturels, à la chasse et à la pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la Défense de la Forêt contre l'Incendie (DFCI), les unités de Forestiers Sapeurs réalisent annuellement, en régie, un programme de travaux forestiers (hors obligations légales de débroussaillage OLD) qui a pour objectif de réduire la masse combustible dans les massifs. Par ailleurs, les unités procèdent également à l'entretien de divers équipements DFCI destinés à faciliter l'intervention des services de lutte contre l'incendie.

Le présent rapport a pour objet de présenter le programme 2020 des interventions des forestiers sapeurs. Ce dernier a été élaboré, avec le concours des communes et des syndicats intercommunaux assurant la gestion des massifs forestiers. Il a été finalisé par un comité technique associant les représentants du Département, du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille, de l'Office National des Forêts, du Service Départemental d'Incendie et de Secours et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône.

Les opérations dont le détail suit, par communes et secteurs d'interventions des unités de Forestiers Sapeurs (annexé au rapport), consistent à titre principal en des actions :

1) de débroussaillage :

- le long des pistes DFCI : création et entretien de Bandes Débroussaillées de Sécurité – B.D.S. – destinées à assurer une utilisation sécurisée des services de lutte amenés à emprunter ces axes structurants lors d'une intervention sur feu,
- sur des « poudrières » : zones dont la végétation particulièrement dense et inflammable constitue un risque élevé d'éclosion d'incendie,
- sur des interfaces habitations/forêt : création de coupures de combustible pour éviter la propagation ou l'arrivée d'un feu sur ou depuis des secteurs habités.

2) de broyage de végétation :

Ces opérations ont pour but d'éliminer la masse combustible présente au sol après des coupes de bois, principalement en forêts communales.

3) d'entretien d'équipements DFCI

Cette mission des Forestiers Sapeurs consiste à entretenir les ouvrages prioritaires de Défense de la Forêt contre l'Incendie tels que les citernes et abords de vigies, les fermetures DFCI (barrières), et enfin la signalétique DFCI sur le réseau routier départemental dans la perspective de faciliter l'intervention des services de lutte contre l'incendie.

Le programme 2020 de travaux à réaliser par les six unités de Forestiers Sapeurs du Département, représente une superficie de 3 016 hectares à traiter.

Ce rapport n'entraîne aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL